

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'ancienne ferme sise 29, rue Principale à Holtz se caractérise comme suit :

L'ancienne ferme est située au noyau historique de Holtz à l'écart de la route principale (GEN). Sur le premier plan cadastral (Urkadaster) de 1824, un bâtiment est déjà inscrit. L'inscription au-dessus de la porte d'entrée indique que la maison a été construite en 1815. Selon les indications de l'administration du cadastre et de la topographie une première division a été faite en 1856. En 1909 le bâtiment existant a été agrandi par une nouvelle grange. Du côté postérieur un petit bâtiment séparé avec cave voûtée a été construit¹.

L'immeuble se compose d'un corps de logis prolongée à sa gauche par une grange, beaucoup plus basse. Une petite remise en retour d'équerre ferme l'avant cour sur le côté gauche. L'implantations des différents bâtiments forment aujourd'hui un complexe en forme de « L » (TYP). Dans une partie de la grange se trouvait un petit commerce. Le corps de logis est de modeste taille et comprend seulement deux pièces par étages (SOC).

La façade principale du corps de logis s'élève sur deux niveaux et se divise en deux travées d'ouvertures, surmontée d'une toiture à croupette. Les encadrements des baies rectangulaires en pierre de taille dans la façade principale sont surmontés d'un entablement. Ils sont très simples et caractéristiques pour cette période et ce style de construction (AUT/PDR). Les façades des granges sont percées de diverses petites ouvertures typiques pour une dépendance agricole. Les encadrements de diverses tailles et formes correspondent aux différentes fonctions et sont disposées de manière harmonieuse et répondant à leur fonction d'une annexe agricole.

À l'intérieur, la maison conserve de nombreux éléments historiques tels que le carrelage, le fumoir «Haascht», l'évier en schiste, les planchers et l'escalier en bois, les portes avec chambranles en bois, l'armoire de taque ou encore la charpente. Les structures et divisions d'origine sont encore en place et permettent une lecture aisée des espaces authentiques (AUT).

L'ancienne ferme est un témoin de l'histoire rurale de Holtz et présente un volume traditionnel et caractéristique pour sa période de réalisation. Ainsi, l'immeuble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), typologie (TYP).

¹ Selon le certificat de provenance et les cases croquis de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

La COSIMO émet avec 9 voix pour et 1 abstention un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'ancienne ferme sise 29, rue Principale à Holtz (no cadastral 1581/5210). 1 membre s'exprime en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux.

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Anne Greiveldinger, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Claude Schuman.

Luxembourg, le 17 mars 2021